



23 ans d'action pour et par les jeunes

**Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de
Lachenaie (secteur nord) par BFI Usine de triage Lachenaie Itée**

MÉMOIRE

**DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE DU BUREAU
D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)**

FÉVRIER 2003

Ce mémoire a été préparé par des jeunes âgés de 18 à 35 ans actifs dans le milieu environnemental et préoccupés par le fait qu'ils devront vivre avec les décisions d'aujourd'hui et les problèmes de demain.

Le principal artisan de ce mémoire est :

Robert Ménard

Président

ENvironnement JEUnesse

Étudiant – Université du Québec à Montréal

Sociologie

Étudiant – Université du Québec à Montréal

Éducation relative à l'environnement

Les personnes suivantes ont également contribué à la production du mémoire :

François Audet, René Coignaud, Karla Etienne, Martin Lacroix, Caroline Voyer

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I – PRÉSENTATION D’ENVIRONNEMENT JEUNESSE	...4
PARTIE II – NOTRE INTÉRÊT	...5
PARTIE III – NOTRE OPINION	...6
Un projet nuisible pour une gestion écologique des déchets-ressources	...6
L’enfouissement est un problème, pas une solution	...8
Un projet absurde : une montagne de problèmes pour les générations futures	...9
PARTIE IV – NOS PRÉOCCUPATIONS	...10
L’usine de triage ?!	...10
Les aspects économiques	...10
La régionalisation de la gestion des déchets-ressources	...12
La provenance des déchets	...12
Le programme MOBIUS	...13
PARTIE V – NOS RECOMMANDATIONS	...16
PARTIE VI – BIBLIOGRAPHIE	...18
PARTIE VII – ANNEXE : LISTE DES ÉCOLES VISITÉES PAR BFI	...19

PARTIE I – PRÉSENTATION D’ENVIRONNEMENT JEUNESSE

Créé en 1979, ENvironnement JEUnesse (ENJEU) est un organisme environnemental pour et par les jeunes qui a pour mission de stimuler le développement d’une conscience écologique chez les jeunes et de les soutenir dans leurs actions environnementales. ENJEU a également pour mission de faire du loisir scientifique à caractère environnemental afin de développer chez les jeunes une vision critique des sciences sur un plan économique, social, culturel et environnemental. ENJEU est un réseau québécois de jeunes, de groupes de jeunes et d’intervenants qui oeuvrent en éducation relative à l’environnement. ENJEU, c’est aussi la voix des jeunes pour faire connaître leurs positions, leurs espoirs, leurs préoccupations et leurs solutions concernant les enjeux environnementaux actuels.

Nos objectifs sont les suivants :

- ❑ Développer les connaissances, les attitudes et les habiletés des jeunes pour qu’ils puissent agir en tant qu’agents multiplicateurs dans leur milieu;
- ❑ Informer et former les jeunes et les intervenants sur des enjeux environnementaux;
- ❑ Rassembler et motiver les jeunes, les groupes de jeunes et les intervenants dans un réseau dynamique et favoriser les échanges à l’intérieur et à l’extérieur de ce réseau;
- ❑ Concevoir, diffuser et mettre à jour des outils pédagogiques et de soutien à l’action pour les jeunes;
- ❑ Assurer le rayonnement d’ENvironnement JEUnesse dans les milieux de l’éducation, de la jeunesse, du loisir scientifique et de l’environnement;
- ❑ Participer à des consultations et débats publics sur les enjeux environnementaux et y promouvoir la place des jeunes et de l’éducation relative à l’environnement.

Une panoplie de thématiques est couverte par nos activités d’animations, de formations, de conférences, d’ateliers, de kiosques, colloques et autres. Entre autres, nous abordons les enjeux alimentaires, les déchets-ressources, les changements climatiques, le transport durable, l’eau, la gestion environnementale en milieu scolaire et autres questions d’éducation relative à l’environnement.

Finalement, ENJEU apporte sa contribution à plusieurs organismes dont l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE), le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), le Réseau environnemental des jeunes (REJ), le regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE), le Conseil Régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) et le Comité de suivi de la Politique Jeunesse.

PARTIE II – NOTRE INTÉRÊT

ENvironnement JEUnesse (ENJEU) est impliqué depuis plus de 10 ans dans le dossier des matières résiduelles, entre autres, par ses activités d'éducation et de sensibilisation auprès des jeunes, par la réalisation d'un *Guide d'implantation du compostage en milieu scolaire*, d'une fiche thématique sur la santé et l'environnement concernant les déchets-ressources, d'un *Guide de gestion environnementale en milieu scolaire*, de *La Bande d'ordures en action!* *Guide d'organisation pour une gestion écologique des déchets-ressources en milieu scolaire*, d'un *Manifeste pour une gestion écologique des déchets-ressources* ainsi que par sa participation aux audiences génériques du BAPE en 1996 sur la gestion des matières résiduelles au Québec. Nous collaborons également avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et les consultants mandatés pour réaliser le *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) afin de faire valoir nos positions sur cette question. ENJEU est également membre du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED).

Nous considérons que la gestion des matières résiduelles nécessite une prise de conscience de l'ensemble de la société. En résumé, il faut repenser nos modes de production et de consommation de façon à respecter l'environnement, notre santé et notre qualité de vie. Pour ce faire, il faut notamment entreprendre les mesures suivantes : la réduction de la consommation, la réutilisation, le recyclage et le compostage. Nous croyons que les résidus de consommation ne sont pas des déchets, mais d'immenses ressources à réutiliser ou à recycler. En appliquant les 3R, il ne reste plus grand chose à éliminer ! À cet égard, nous croyons que les matières résiduelles ne sont pas des déchets mais des déchets-ressources en ce sens que ce qui se retrouvent dans les poubelles représente une mine de ressources trop souvent négligées qui pourraient servir à de nombreux autres usages par l'entremise de la réutilisation, du recyclage et du compostage.

Nous considérons également que tous les projets qui ont pour effet d'enfouir davantage de déchets-ressources touchent l'ensemble de la société québécoise et quiconque, en conséquence, a l'intérêt suffisant pour présenter ses opinions, ses préoccupations et ses recommandations.

PARTIE III – NOTRE OPINION

Plusieurs études techniques de toutes sortes ont été déposées dans le cadre de ce projet afin de s'assurer de voir à ce que le projet soit conforme à toutes les normes et règlements qui régissent le domaine de l'élimination des matières résiduelles. L'ensemble des études soumises dans le cadre de procédure semble affirmer que ce projet est conforme aux règlements et aux normes. Ne se fier qu'à ces paramètres techno scientifiques nous empêcherait de considérer un élément important dans la prise en compte de ce projet : l'absurdité flagrante de ce dernier. Au-delà de la conformité ou non de ce projet, celui-ci est absurde à plusieurs niveaux et ce, pour plusieurs raisons.

Un projet nuisible pour des objectifs de gestion écologique des déchets-ressources

D'abord, le projet pourrait sérieusement compromettre la mise en place d'une gestion écologique des déchets-ressources. Dans le cadre de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, qui vise notamment la mise en valeur de 65 % des matières résiduelles d'ici 2008, la CMM est en processus d'élaboration de son PGMR. La CMM prévoit terminer l'élaboration de son plan d'ici la fin de 2003. Afin de respecter les objectifs de la politique, nous sommes d'avis que ce plan devra favoriser la réduction, la réutilisation, le recyclage et le compostage domestique. L'enfouissement des déchets n'est qu'un élément qui doit être envisagé en dernier lieu. Toutefois, approuver ce projet avant même le dépôt du PGMR équivaut à favoriser l'enfouissement au détriment d'actions qui iraient dans le sens d'une gestion écologique des déchets-ressources.

Non seulement le projet pourrait compromettre les objectifs de valorisation de 2008 mais il favorisera l'enfouissement comme étant une solution en matière de gestion des déchets-ressources pour les 25 années à venir. Or, la politique actuelle de gestion des matières résiduelles se termine en 2008. Ce projet pourrait donc compromettre notre capacité collective à définir de nouvelles façons de faire et de nouveaux objectifs de valorisation lorsque la politique sera à échéance si le projet, comme il est présenté actuellement, a des objectifs d'enfouissement précis pour les 25 prochaines années, allant bien au-delà de la période couverte par la présente politique. Nous sommes donc d'avis que le projet d'agrandissement présenté par le promoteur n'encourage pas une gestion écologique des déchets et pourrait compromettre notre capacité future à atteindre cet état de fait. D'autant plus qu'en 25 ans, la situation du recyclage et de la gestion des déchets peut évoluer énormément.

En tant que jeunes, nous sommes interpellés par ce projet qui limite les façons de résoudre le problème des déchets-ressources pour les générations futures qui vont sans doute trouver des façons innovatrices de s'en occuper. En effet, dans son projet, le promoteur affirme que les taux de récupération ne dépasseront pas ceux prévus dans la politique par le ministère de l'Environnement du Québec d'ici 2029. Or, nous sommes d'avis qu'en 2008, il faudra revoir cette politique afin de d'augmenter encore plus la valorisation des déchets-ressources de façon à aller au-delà de l'objectif de 65 %. En effet, près de 80 % des déchets-ressources peuvent être récupérés et c'est vers cet objectif qu'il faudra ultimement orienter nos efforts. D'autant plus que l'objectif de 65 % ne concerne pas l'ensemble des matières résiduelles émises par année mais 65 % des 7,1 millions de tonnes de matières résiduelles pouvant être mises en valeur annuellement selon les données de 1996. Nous sommes d'avis que pour atteindre une véritable gestion écologique des déchets-ressources, il faudra aller au-delà de cet objectif. Malencontreusement, ce projet pourrait nous empêcher sérieusement d'orienter nos politiques en ce sens.

D'autant plus que le projet fait état de deux scénarios, l'un de 27,5 millions de tonnes pour le scénario optimiste et un autre de 32,5 millions de tonnes pour le scénario conservateur. Ce qui équivaut à une différence avec la quantité demandée de près de 12,5 millions pour le premier et de 7,5 millions pour le second. Disons que c'est une grosse marge de manœuvre que s'accorde de

la sorte BFI. Une marge de manœuvre qui sera sûrement comblée en empilant des déchets-ressources jusqu'à pleine capacité si le projet va de l'avant.

L'enfouissement est un problème, pas une solution

Dans sa présentation, le projet occulte un autre fait : l'enfouissement est un problème, non pas une solution en matière de gestion des déchets-ressources. On peut établir une infinité de normes spécifiques aux sites d'enfouissement mais il n'en demeure pas moins que ceux-ci sont sources de problèmes à plusieurs égards. D'ailleurs, le simple fait de dire que la fermeture du site ne ferait que déplacer le problème ailleurs souligne que les sites d'enfouissement sont des problèmes. L'enfouissement de toutes sortes de déchets-ressources, dont des substances très nocives tel que des sols contaminés, provoque un mélange douteux source de nombreux problèmes environnementaux et sanitaires par la contamination du sol, de l'eau et de l'air. Le lixiviat, le biogaz composé principalement de méthane et de dioxyde de carbone mais aussi de composés organiques volatils, sont autant de substances très nuisibles pour l'environnement. Dans le contexte de la ratification du Protocole de Kyoto, de l'atteinte de ses objectifs et du contexte plus global des changements climatiques où il faudra dépasser ces objectifs, il est nécessaire de souligner la contribution du secteur des déchets-ressources qui émet, selon *l'Inventaire québécois des gaz à effet de serre 1990-2000*, 5,8 % des émissions totales de gaz à effet de serre ce qui représente 5,2 millions de tonnes. L'enfouissement génère en effet beaucoup de méthane, un gaz à effet de serre plus puissant que le dioxyde de carbone.

Mais les impacts de l'enfouissement ne se limitent pas qu'à ces quelques paramètres environnementaux. Les odeurs, le bruit, et tous les autres irritants d'un site d'enfouissement ont des conséquences sur la qualité de vie des citoyens qui habitent dans les environs d'un site d'enfouissement. Certains sociologues ont également noté que les citoyens qui s'opposent à des projets de site d'enfouissement ressentent des sentiments d'injustice sociale suite au fait qu'ils doivent assumer les responsabilités de gestion des matières résiduelles des autres communautés et

conséquences néfastes du site; de dévalorisation et d'humiliation; de crainte et d'inquiétude par rapport aux risques sur la santé; de non-confiance envers les administrations suite au fait que les citoyens n'ont pas de pouvoir décisionnel réel devant le promoteur; de perte et d'appauvrissement de leur qualité de vie; d'opposition; et finalement d'opportunisme ou de partisanerie politique par rapport à l'appât du gain que représente le projet. Que ces sentiments soit justifiés ou non n'est pas la question car ils ont des impacts réels auprès des citoyens.

Ainsi les sites d'enfouissement sont des sources de problèmes environnementaux et psychosociaux. Au risque de se répéter, qu'il y ait des mesures d'atténuation de tout acabit ne change rien au fait que l'enfouissement n'est pas une solution mais un problème réel. Le projet du promoteur signifie la perpétuation de ces problèmes pour au moins 25 autres années. Cela contrevient à une approche écologique qui se doit de résorber ces problèmes par l'entremise notamment des 3R et de la responsabilisation des producteurs de biens de consommation.

Un projet absurde : une montagne de problèmes pour les générations futures

En définitive, le projet a une ampleur démesurée. Comment peut-on sérieusement considérer que d'empiler 40 millions de tonnes dans un site qui en contient déjà 15 millions est un projet adéquat et raisonnable ? Il apparaît inacceptable que de laisser en héritage aux générations futures une montagne de matières résiduelles de près de 55 mètres de hauteur, soit l'équivalent d'un édifice de 17 étages couvrant la superficie de 60 terrains de football. Il y a assez de montagnes naturelles dans les Laurentides qui pourront être admirées par les générations qui vont nous suivre sans être obligé d'en construire une artificiellement ! D'autant plus qu'il serait illusoire de croire que l'ensemble des problèmes post-fermeture que devront subir les générations futures sont d'ores et déjà balisés et prévus pour les années à venir. Affirmer que le fonds post-fermeture permettra de gérer tous les problèmes suite à la fermeture du site revient à dire que la science actuelle est infaillible et qu'aucun problème non-prévu n'apparaîtra d'ici les 25 prochaines années, ce qui est loin de la vérité. Bref, il serait très présomptueux que d'imposer un projet de la sorte aux générations futures sans considérer tout ce que cela implique pour celles-ci.

PARTIE IV – NOS PRÉOCCUPATIONS

Au-delà des considérations par rapport au projet qui contrevient à des objectifs de gestion écologique des déchets-ressources, et des impacts nuisibles pour l'environnement et la population, nous sommes grandement préoccupés par diverses façons d'agir du promoteur qui nous font dire que celui-ci n'est pas un bon citoyen corporatif malgré tous les efforts de relations publiques que fait BFI Usine de triage Lachenaie ltée pour omettre cette situation.

L'usine de triage ?!

Nous sommes préoccupés par le fait que le promoteur n'ait pas respecté la condition du décret numéro 1549-95 du 29 novembre 1995 concernant la réalisation d'un centre de tri. Nous sommes préoccupés à cet égard par le fait que le nom de l'entreprise est toujours BFI Usine de triage Lachenaie ltée et ce, même s'il n'y a aucun centre de tri sur le site. Nous soupçonnons fortement que le but du nom de l'entreprise est de falsifier la réalité des opérations de BFI en associant celles-ci à un exercice environnemental lui conférant une image positive auprès de la population. Pourtant, la réalité est que le promoteur ne fait pas ces opérations de tri. En général, les entreprises se nomment en fonction de ce qu'elles font et non de ce qu'elles ne font pas...

Les aspects économiques

Nous sommes également préoccupés par le fait que ce projet favorise la concentration des opérations d'élimination des déchets-ressources au sein d'un nombre très restreint d'entreprises. Bien qu'il existe dans la province près de 64 lieux d'enfouissement sanitaire, 70 % des déchets-ressources du Québec sont envoyés dans seulement quatre sites dont celui de BFI à Lachenaie. Accepter ce projet viendrait à favoriser une situation qui est à l'avantage des grandes compagnies de l'enfouissement et non de la population et du Gouvernement du Québec. Cette situation

confère un pouvoir disproportionné à ces compagnies au détriment de notre capacité collective à définir nos objectifs de gestion écologique des déchets-ressources.

De plus, même si le promoteur veut faire valoir que la grosseur du site et le permis de 25 ans sont nécessaires pour amortir les coûts des études, l'acquisition de terrains et l'atteinte de la rentabilité, ces arguments démontrent une fois de plus que l'enfouissement est absurde en ce sens qu'il nécessite beaucoup de déchets-ressources enfouis pour être opérationnel. Les barrières que posent les sites d'enfouissement par rapport à une gestion écologique semblent assez flagrantes à ce niveau.

D'ailleurs, bien que BFI affirme n'être qu'une modeste entreprise canadienne, ce n'est pas en fonction de son bon vouloir mais plutôt dû au fait que la fusion entre BFI et la multinationale américaine Waste Management Incorporated a été refusée au Canada étant donné que cette fusion aurait amené un quasi-monopole de l'élimination des déchets-ressources. Avec l'envergure de ce projet qui ferait du site de Lachenaie l'un des plus gros au Canada sinon en Amérique du Nord, BFI tente de se repositionner dans une situation à son avantage du point de vue économique. Ce qui n'est pas surprenant considérant les antécédents de BFI qui dès 1972 était considérée par le rédacteur en chef de la revue *Waste Age* comme étant une entreprise qui « est, de fait, et semble destinée à demeurer [...] une entreprise qui bâtit une industrie » en fonction de ses intérêts particuliers et non de l'intérêt général, devrait-on ajouter.

À cet égard, nous sommes préoccupés par le fait que BFI ait déjà signé des contrats avec des municipalités jusqu'en 2011 pour certaines d'entre elles alors que le promoteur n'a même pas encore d'autorisations par rapport à l'agrandissement de son site. C'est ce qu'on appelle vendre la peau de l'ours avant de l'avoir abattu ou en l'occurrence, vendre des contrats d'enfouissement avant même d'avoir de la place pour enfouir. Cette situation nous préoccupe grandement car elle confère à BFI un avantage qui revient à octroyer à cette compagnie un pouvoir argumentaire face au ministère de l'Environnement étant donné qu'elle doit respecter ses contrats. Pourtant, il ne revient en aucun cas aux multinationales de l'enfouissement de suggérer la marche à suivre au ministère de l'Environnement. Ces pratiques de BFI empêchent les autorités publiques, municipales, régionales et provinciales de planifier adéquatement la gestion de leurs matières

résiduelles. La situation actuelle en est un exemple frappant car elle crée artificiellement une situation d'urgence.

La régionalisation de la gestion des déchets-ressources

Jamais et en aucune façon ENvironnement JEUnesse n'a considéré l'option de l'exportation des matières résiduelles de la CMM comme étant une solution acceptable sur les plans environnemental, social, économique et ce, pour quelque raison que ce soit. La prise en charge sur son territoire de ses propres matières résiduelles est la façon de faire la plus écologique et la plus juste sur le plan de l'équité sociale. L'exportation ne fait que déplacer le problème et déresponsabilise les générateurs de déchets. Qui plus est, au Québec, cette situation comme nous l'avons mentionnée, a mené à l'apparition de quatre mégasites appartenant à des multinationales de l'enfouissement qui, à elles seules, se partagent environ 70 % de tous les déchets enfouis de la province. Nous sommes préoccupés par le fait que la CMM ne possède sur son territoire qu'un seul site d'enfouissement, en l'occurrence celui de Lachenaie. À cet égard, nous considérons qu'il s'agit d'une distorsion du principe de régionalisation que de considérer que la situation actuelle où près de 970 000 tonnes provenant de la CMM et d'autres régions sont acheminées au site. Quand l'entité régionale représente presque la moitié de la population du Québec, il serait plus judicieux de considérer la régionalisation de la gestion en fonction de régions administratives distinctes (Lanaudière, Laval, Montréal, Montérégie, etc.) plutôt qu'en fonction de l'entité que représente la CMM. Sinon, la situation est celle d'aujourd'hui où c'est une seule région qui doit assumer les responsabilités de la présence d'un site d'enfouissement.

La provenance des déchets

Nous sommes préoccupés aussi par la provenance actuelle des déchets-ressources qui est indiquée par le promoteur du site. Cette situation apparaît très douteuse en ce sens que le site reçoit actuellement autant de matières résiduelles de Montréal que des autres territoires plus ou moins identifiés comme étant la Montérégie. Comment peut-on croire que cette région produit autant de déchets que Montréal ? Et ce, d'autant plus que selon le décret de 1995, BFI n'est supposé recevoir des déchets-ressources de la région de la Montérégie que si le tonnage annuel de

970 000 n'a pas été atteint. Comment expliquer cette situation ? Ce pourrait-il que BFI reçoit à son site de Lachenaie des déchets de régions qui ne sont pas autorisées ?

Le programme MOBIUS

Finalement, nous sommes préoccupés au plus haut point par la présence de BFI dans les écoles de la Commission Scolaire des Affluents. Depuis plusieurs années, BFI a mis sur pied un programme nommé MOBIUS dont l'objectif officiel est de faire comprendre aux jeunes le cycle de vie des déchets. D'ailleurs, BFI se targue d'avoir rejoint jusqu'à maintenant près de 130 000 jeunes dans les écoles primaires et secondaires de la Commission Scolaire des Affluents énumérées en annexe. Toutefois, s'il est justifié de donner à ces jeunes des notions de réduction et de recyclage des matières résiduelles, il est plus discutable de le faire avec une entreprise privée qui gère un site dont le seul but est de faire de l'argent avec l'enfouissement des déchets-ressources. Car, il faut bien le préciser, BFI ne possède aucune installation de recyclage sur son site. La question se pose donc à savoir qu'est-ce que cette entreprise à but lucratif peut bien aller faire dans les écoles pour parler aux jeunes de recyclage alors qu'elle n'a même pas d'activités dans ce secteur sur son site ?

Nous soupçonnons fortement qu'il s'agit-là d'un exercice de relations publiques qui vise à déformer la réalité concernant BFI Usine de triage Lachenaie Ltée afin qu'une image positive se dégage auprès des jeunes à l'égard des activités de cette entreprise privée.

Ainsi, parmi les activités du programme MOBIUS, les élèves visitent, depuis de nombreuses années, les installations de BFI à Lachenaie, dans un cadre qui se veut environnemental. Toutefois, à un âge où l'on remet peu en question les affirmations des adultes, surtout lors d'une visite organisée, la question est de savoir ce que les enfants retiennent de cette activité. Ils se souviennent surtout de la mascotte, du fait qu'ils se sont bien amusés et qu'il y avait de gros camions. Par contre, grâce à ces visites répétées sur plusieurs années, les jeunes de la région associent ensuite BFI au recyclage et à un mieux-être pour la société. La réalité est que BFI Usine de triage Lachenaie Ltée est un simple site d'enfouissement, où s'entassent les ordures de Montréal et des environs.

Mais, qu'est-ce que les jeunes apprennent d'autre ? Lors des activités qui ont lieu au sein même des écoles, les jeunes peuvent apprendre que les avantages des sites d'enfouissement sont entre autres que « tous les types de déchets y sont déposés, sauf les déchets domestiques dangereux » et qu'ils sont « utiles après la fermeture en tant que parcs d'amusements (sic !). » Ainsi, l'objectif est de faire croire que les sites d'enfouissement sont non seulement utiles pour enfouir les déchets mais qu'ils permettent en plus de pouvoir s'y amuser par la suite après la fermeture ! Mais la valeur éducative hautement discutable de ces énoncés provenant du guide *Le programme MOBIUS – Comprendre le cycle de vie des déchets* de BFI ne s'arrête pas là. Il est peut-être utile de mentionner que ni le ministère de l'Éducation ni le ministère de l'Environnement n'ont révisé ce guide ou ne sont des partenaires de ce projet.

Ainsi, les jeunes peuvent apprendre que les sites d'enfouissement « protègent l'environnement grâce à leur couche protectrice qui retient les déchets (sic !). » Au-delà du fait que les couches protectrices ne sont pas infaillibles, cet énoncé transforme le problème de l'enfouissement en solution pour protéger l'environnement. Le guide poursuit en affirmant que « la collecte des déchets est un service et il faut en payer les frais. C'est un peu comme payer pour la protection policière, pour faire peindre la maison ou faire garder les enfants. Depuis toujours, ce service est peu coûteux, comparé au bien-être qu'il nous apporte. À cause de la densité de la population et de la rareté des sites propices à l'enfouissement (surtout près des villes), les coûts d'enfouissement augmentent de façon exorbitante. Mais plus la population augmente, plus le besoin d'enfouissement devient urgent (sic !). » Encore une fois, BFI déforme la réalité en tentant de faire croire aux jeunes que la collecte et l'enfouissement des déchets sont des activités allant de soi, ce qui par le fait même implique qu'on ne peut remettre en cause l'ordre soi-disant naturel de cette situation, qui nous apporte bien-être et prospérité étant donné que ces activités sont peu coûteuses. Mais que si les coûts augmentent, et par le fait même les profits de BFI, et bien, c'est la faute à la population ! Toute la question des déchets provenant des secteurs industriels, commerciaux et institutionnels est alors complètement évacuée. BFI passe également sous silence la production de biens jetables et l'incitation croissante à la consommation qui pèse sur la population, et les jeunes en particulier, par le biais du matraquage publicitaire des producteurs de

biens de consommation. Mais non, BFI préfère mettre toute la responsabilité des déchets sur les épaules de la population laissant ainsi chez celle-ci un sentiment de culpabilité qui est tout à l'avantage de BFI qui ne ferait que traiter les problèmes amenés par la population... Évidemment, BFI pourrait faire valoir que ces citations ne représentent plus les vues de BFI étant donné que le document n'a pas été mis à jour depuis 1991. Cependant, le simple fait que BFI n'ait pas révisé depuis 12 ans le seul document qui sert de base pour son programme en dit assez long sur le peu d'importance que la compagnie accorde à la présentation d'informations justes et véridiques.

La *Loi sur l'instruction publique* (LIP) permet en quelque sorte la présence de BFI dans les écoles. En effet, selon l'article 90 de la LIP, un « conseil d'établissement peut organiser des services éducatifs autres ceux qui sont prévus par le régime pédagogique, y compris des services d'enseignement en dehors des périodes d'enseignement pendant les jours de classe prévus au calendrier scolaire ou en dehors des jours de classe, et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives. Il peut aussi permettre que d'autres personnes ou organismes organisent de tels services dans les locaux de l'école. » Toutefois, étant donné que le promoteur affirme que les ententes avec les écoles se font de manière informelle, nous soupçonnons que les conseils d'établissement des écoles visitées par BFI n'ont pas été avisés de leur présence et non pas autorisés la présence de BFI.

Et même si les conseils d'établissement ont donné leur accord, nous sommes tout aussi préoccupés par la présence de BFI dans les écoles. Avec ce programme, les jeunes, qui sont les décideurs de demain, ont une image déformée d'une réalité régionale qui les touchera dans leur vie quotidienne pour les années à venir. BFI utilise le programme MOBIUS comme une propagande pour dorénavant son image auprès de toute une population en devenir, pour que cette population ne remette plus en cause ni son existence, ni ses activités. Cette influence néfaste ne peut plus se cacher derrière un souci environnemental. Est-ce la mission de la Commission Scolaire des Affluents et des écoles de contribuer à un tel impact chez nos jeunes ? Est-ce la mission de la Commission Scolaire des Affluents et des écoles que de permettre à une entreprise privée d'avoir un accès direct, sans surveillance, sans contre-expertise, à la jeunesse d'aujourd'hui et de demain pour qu'elle puisse présenter la situation des déchets à son avantage ?

Est-ce que la Commission Scolaire des Affluents permettrait à une entreprise de restauration rapide de venir discuter d'alimentation saine et nutritive auprès des jeunes ? Ou a une compagnie de tabac de parler des vertus du non-tabagisme ? Il y a fort à parier que la Commission Scolaire des Affluents ne permettrait pas cela considérant le caractère paradoxal flagrant d'une situation où une entreprise voudrait s'insinuer dans les écoles prétextant faire de la sensibilisation sur un sujet qui touche directement la raison d'être de l'entreprise.

Pourquoi cela serait-il différent dans le cas de BFI ? La sensibilisation au recyclage n'est qu'un prétexte pour que BFI puisse s'introduire dans les écoles. Il faut bien l'avouer, BFI a tout avantage à s'assurer que les générations futures ne deviennent pas critiques par rapport à ses activités, surtout lorsque l'on tient compte du fait que le projet actuel d'agrandissement de 40 millions de tonnes pourrait représenter près de 1,6 milliards de revenus pour cette entreprise...

PARTIE V – NOS RECOMMANDATIONS

ENvironnement JEUnesse recommande au Conseil des ministres qui devra rendre sa décision à l'égard de ce projet :

- ❑ D'attendre que le *Plan de gestion des matières résiduelles* de la Communauté métropolitaine de Montréal soit finalisé avant de rendre sa décision;
- ❑ D'ouvrir de nouveaux sites d'enfouissement pour les municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal dans une perspective de régionalisation et d'équité en matière d'élimination des déchets tout en prenant compte que l'enfouissement est un problème et non une solution et de ce fait, que l'enfouissement doit être envisagé **seulement lorsque toutes les options par rapport aux 3R ont été épuisées**;
- ❑ D'instaurer des mesures réglementaires strictes afin d'éviter la concentration de la gestion des sites d'enfouissement aux mains de quelques entreprises;
- ❑ D'abolir le programme MOBIUS;
- ❑ Que les sommes investies par BFI dans le programme MOBIUS soient versées à Recyc-Québec afin que ces sommes soient investies dans le programme de soutien à l'éducation

et à la sensibilisation à la réduction à la source et à la mise en valeur des matières résiduelles.

Afin d'augmenter les chances de réaliser les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et d'orienter progressivement la gestion des matières résiduelles dans d'autres secteurs que l'enfouissement, ENvironnement JEUnesse recommande au ministère de l'Environnement :

- ❑ De mettre en place un système de redevance qui devra être payé pour chaque tonne de déchets enfouis par les gestionnaires de tous les sites du Québec;
- ❑ Que ces redevances soient versées à Recyc-Québec afin que ces sommes servent aux actions 5 et 6 de la politique concernant le programme de soutien à la recherche et au développement d'innovation dans le domaine et de la gestion des matières résiduelles, et le programme de soutien à l'éducation et à la sensibilisation à la réduction à la source et à la mise en valeur des matières résiduelles.

ENvironnement JEUnesse recommande au ministère de l'Environnement s'il va de l'avant avec ce projet d'agrandissement:

- ❑ D'obliger BFI Usine de triage Lachenaie ltée à changer son nom d'entreprise afin que ce dernier représente véritablement les activités de ce site, soit l'élimination des déchets;
- ❑ D'autoriser l'agrandissement pour cinq années seulement avec un système de tonnage décroissant en fonction de l'ouverture de nouveaux sites sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et des objectifs de la politique de 2008;
- ❑ D'imposer à BFI un moratoire par rapport à la signature de contrats avec toutes municipalités, institutions, commerces et industries qui iraient au-delà de 2008;
- ❑ De prévoir la fermeture de ce site après cette période.

PARTIE VI – BIBLIOGRAPHIE

BFI, *Le programme MOBIUS – Comprendre le cycle de vie des déchets*, BFI, 1991, 116 pages.

CROOKS, Harold, *Les géants des ordures*, Montréal, Boréal, 1994, 404 pages.

ENVIRONNEMENT JEUNESSE, *Mémoire concernant le projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de BFI à Lachenaie*, Montréal, ENvironnement JEUnesse, 1995, 10 pages.

ENVIRONNEMENT JEUNESSE, *Une génération qui pousse ! Pour une gestion écologique des déchets-ressources*, Montréal, ENvironnement JEUnesse, 1996, 38 pages.

ENVIRONNEMENT JEUNESSE, *L'environnement et la santé – Les déchets-ressources*, Montréal, ENvironnement JEUnesse, 2001, 8 pages.

FCQGED, *Pas de risques à prendre... La gestion des matières résiduelles et les risques pour la santé humaine*, Montréal, FCQGED, 2001, 114 pages.

FCQGED, *La gestion des déchets au Québec : la participation publique, un droit avant tout*, Montréal, FCQGED, 2002, 35 pages.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC, *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, 1998, 56 pages.

SÉGUIN, Michel, *Le scandale des déchets au Québec*, Montréal, Écosociété, 1994, 248 pages.

PARTIE VII – ANNEXE : LISTE DES ÉCOLES VISITÉES PAR BFI

LACHENAIE

École du Vieux Chêne
École Bernard-Corbin
École, Jean-de-La-Fontaine
École Arc-en-ciel
Centre de formation L'Envolée
École St-Charles

TERREBONNE

École de L'Étincelle
École Le Castelet
École de La Sablière
École Esther-Blondin
Polyvalente Armand-Corbeil
École Léopold-Gravel
École St-Louis
École Notre-Dame
École des Trois-Saisons

MASCOUCHE

École des Hauts-bois
École Holy Rosary
École Le Rucher
École de La Source
École La Mennais
École Le Prélude
École Aux 4 Vents
École Au Soleil-Levant
École le Manoir

LA PLAINE

École du Geai-bleu
École du Boisé
École de l'Odyssée
École de l'orée-des-bois
École St-Joachim

L'ASSOMPTION

École St-Louis
École Au point-du-jour
Collège l'Assomption

CHARLEMAGNE

École St-Jude

LE GARDEUR

École secondaire de l'Horizon
École de La Paix

REPENTIGNY

École secondaire Jean-Baptiste Meilleur
École Soleil-de-l'Aube
École Notre-Dame-des-Champs

AUTRES

École Alternative Le Sentier de Ste-Thérèse
École secondaire de Blainville
École Val-des-Arbres de Lorraine
École l'Aquarelle de Blainville
Académie Dunton de Montréal